

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITÉ

14, rue Drouot (Paris 9^e)

Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir

5 centimes — PARIS ET DÉPARTEMENTS — 5 centimes

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2^e)

Téléph. : CENTRAL 80-69

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Les abonnements pour 6 mois sont reçus

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Pour la Publicité s'adresser à la Direction
14, rue Drouot, Paris (9^e)

Que va-t-on faire des Mutilés de la Guerre ?

Il est peu de question qui se pose — et au fur et à mesure que se prolonge l'horrible hécatombe — qui se posera d'une manière plus angoissante que celle-là.

Mon ami Pressesmane, député de la Haute-Vienne, a déposé, avec les signatures de tous les camarades du Groupe Socialiste au Parlement, une excellente proposition de loi tendant à imposer à la classe possédante, maîtresse des grands moyens de production et d'échange, l'emploi obligatoire des malheureux, devenus infirmes au service du pays.

Jamais je n'en ai autant senti l'équité et l'urgence qu'en recevant la très intéressante lettre suivante d'un camarade du Parti du Kremlin-Bicêtre que malgré sa longueur je crois utile de donner presque in-extenso, parce qu'elle pose la question avec une grande force :

Citoyen Longuet,
Vous m'excuserez de vous envoyer à priori cette lettre. Voici, en quelques mots, ce dont il s'agit.

Je suis, comme beaucoup d'autres malheureusement, mutilé de la guerre, réformé n^o 1, depuis le 27 mai dernier. J'avais essayé, malgré ma mutilation, de reprendre mon métier, chez mon ancien patron; mais au bout d'un certain temps, j'ai été obligé de laisser mon ouvrage et ce à mon grand regret, et de me chercher autre chose.

Depuis le 15 septembre, je cherche du travail et, comme pour Anne, je ne vois rien venir.

Toutes les œuvres d'aide aux mutilés de la guerre, je les ai parcourues. On nous offre, à nous, mutilés, des emplois qui ne sont pas en rapport avec nos besoins ou notre dignité, ou bien alors on cherche (les employeurs) à nous exploiter d'une criminelle façon. Je crois qu'il n'y a rien d'exagéré quand je dis criminelle, parce que l'on cherche à faire figurer dans notre somme de salaire, la rente ou l'allocation que l'Etat pourra bien nous accorder (pour nos mutilations), à terme ou à vie.

Comment jugerez-vous cette façon d'agir des patrons ? Voici pour la première partie.

Il y a certainement quelque chose de bien plus grave, et je me rappelle en avoir informé le citoyen Compère-Morel, voilà bientôt deux mois.

Que veut-on faire des mutilés ? Pour nous, nous sommes mis en demeure, sous le prétexte de nos infirmités, d'accepter un salaire de famine, d'abaisser notre dignité au bon vouloir de nos exploitateurs, ou de crever de faim, ainsi que notre famille, en attendant de tomber sur un bon patron, ou en attendant que notre rééducation professionnelle soit faite.

Pensez-vous que tous les mutilés de la guerre pourront être gardiens de square, pipeteurs ou laviers à la porte des grands magasins parisiens ? Si quelques mutilés ont laissé leur dignité sur les champs de carnage, tous ne sont pas les mêmes et beaucoup ont conservé une énergie farouche et d'autant plus farouche que nous devons faire face à l'existence plus que jamais, et pour des causes que vous devinez, citoyen Longuet.

On dit toujours, partout : Nos glorieux blessés, nos braves ceci, nos braves cela.

Les socialistes et la guerre

Un vif débat au Congrès d'hier

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Fédération socialiste de la Seine tenait hier un important congrès. Disons tout de suite que la discussion fut longue, le débat vif et passionné.

La matinée fut tout entière consacrée à l'expédition des affaires courantes et à la discussion des problèmes se rapportant à la vie chère.

C'est seulement dans l'après-midi que fut abordé l'examen de la politique générale du parti.

Le colloque fut chaud. M. Bourderon, qui s'en fut, comme on le sait, à Zimmerwald, prononça un réquisitoire des plus vifs contre la commission administrative permanente et le groupe parlementaire. Il critiqua très à propos la participation ministérielle et la tactique générale suivie par les organismes directeurs.

— Il y aura désormais dans le parti, a-t-il dit, une minorité irréductible.

Cette minorité a d'ailleurs déjà manifesté son existence en publiant un manifeste dans lequel elle préconise l'adhésion aux Résolutions de Zimmerwald.

Elle propose, en outre, au congrès une motion demandant au groupe parlementaire de ne pas s'associer au vote des crédits militaires, et aux ministres socialistes de se démettre sans délai de leurs fonctions.

Les autres motions discutées sont naturellement d'un ton plus mesuré. Il est permis de prévoir, cependant, qu'une minorité relativement importante demandera la reprise immédiate des relations entre la section française de l'Internationale et les autres sections des pays belligérants.

M. Sembat, ministre des Travaux publics, avait tenté de venir lui-même défendre la tactique suivie par le parti jusqu'à ce jour. Il a vivement fait appel aux délégués pour que rien ne soit décidé qui puisse jeter le trouble dans l'union sacrée. MM. Vaillant

LA GUERRE

En attendant la réponse grecque

Elle serait satisfaisante, dit l'« Havas »

Athènes, 4 décembre. — Les ministres de la Quadruple-Entente ont eu aujourd'hui, à une heure, une conversation avec M. Skouloudis.

Un long conseil des ministres a suivi cette entrevue, puis M. Skouloudis a rendu visite au roi.

On assure que les représentants des Alliés auraient reçu l'assurance que la réponse contenait les nouvelles propositions de la Grèce faisant satisfaisante.

C'est faux ! dit le « Daily Mail »

Londres, 6 décembre. — La Grèce n'a pas encore donné satisfaction aux Alliés. Cela et le changement de ton de la presse ministérielle d'Athènes est considéré comme significatif. Dans bien des milieux, l'impression qui domine est que la Grèce, tandis qu'elle gagne du temps par toutes sortes d'artifices, complète ses préparatifs militaires.

Les questions des Alliés à M. Skouloudis, le premier ministre grec, demeurent toujours sans réponse. Dans les cercles diplomatiques, on croit sérieusement que la France et l'Angleterre seront de nouveau contraintes de faire une pression de la nature de celle qu'ils ont faite récemment en mettant l'embargo sur la navigation grecque.

Athènes, 5 décembre. — Les journaux grecs de ce matin suggèrent que les négociations entre les Alliés et la Grèce sont conduites d'une façon assez satisfaisante que possible. Cela est inexact. La situation reste incertaine et les négociations n'ont pas davantage atteint un point où les assurances du gouvernement grec puissent être

M. Victor Dalbiez et ses calomniateurs

Notre ami et collaborateur Victor Dalbiez nous prie d'insérer une lettre qu'il avait adressée, en vertu de son droit de réponse, à M. Gustave Téry, directeur de l'Œuvre à la suite de la publication du faux dont nous avons parlé.

Voici cette lettre :

Paris, 3 décembre 1915.

Monsieur le Directeur de l'Œuvre,

Je vous remercie d'avoir publié l'essentiel de ma lettre, c'est-à-dire le démenti formel que j'ai opposé à votre conte me représentant comme un embusqueur.

Mais pourquoi avez-vous retranché certains passages ? Vous protestez véhémentement contre la censure, mais vous la pratiquez vous-même sur les écrits de vos contradicteurs.

Un autre censeur est plus insidieuse que la censure officielle, car celle-ci, au moins, par les blancs qu'elle laisse, permet au lecteur de supposer qu'il y avait quelque chose.

Vous en usez avec plus de désinvolture que dame Anastasie. Voilà un moyen d'éviter raison que les Révérends Pères Jésuites ont employé avant vous, sans succès d'ailleurs.

Cela devrait me décourager de discuter désormais avec vous. Mais ayant une réponse à vous faire, je me résous à vous écrire, espérant que vous ne falsifierez pas cette fois, mon texte.

Sur la foi d'un correspondant du Télégramme, vous avez publié une lettre qui est un faux.

Est-ce à la légère ou de propos délibéré ? Je ne vous connais pas encore assez pour me prononcer sur ce point.

Il y avait des embusqués à l'usage du Saut-du-Farm. On les débuse, grâce à l'application de la loi du 17 août 1915. Ce n'est pas moi qui les y avait placés. Je les fais, au contraire, déloger.

Il y a une nuance qui ce vous a certainement pas échappé.

Vous triomphez cependant par ce suprême argument : Si ce n'est pas vous, c'est donc quelqu'un de vos collègues.

Je me borne à vous répondre que cet argument n'est pas nouveau et qu'il ne vaut que contre les faibles. Je ne suis pas un tendre agneau.

Ceci dit, voici la réponse très nette à votre seconde question.

Vous me demandez si mon frère se trouve à Labastide-Rouairoux ?

Vous voulez dire par là que mon frère est embusqué et cela par mon intervention ?

Mon frère qui a 41 ans et 10 ans 96, qui est négociant en vins et non avocat, a fait son service militaire actif, il y a plus de 20 ans, dans les Comités et Ouvriers.

Il a naturellement été mobilisé dans les Comités et Ouvriers, à Montpellier.

Il n'a pas, comme tant d'autres, été nommé officier d'administration ou attaché d'intendance.

Il a constamment suivi son sort, sans

considérées comme s'étant cristallisées en des offres définitives ou en une acceptation des demandes des Alliés.

Dans les Balkans

De Monastir à Salonique

Athènes, 5 décembre. — On mande de Salonique :

« Hier sont arrivées à Guevgueli les troupes serbes de Monastir qui, après s'être reformées, combattent sous les ordres du général Sarraïl, sur le front français.

« On signale l'apparition d'une bande de comitadjis turcs et bulgares entre Monastir et Kafadar, elle cherche à inquiéter les Français à Kafadar.

Le Front italien

Le bombardement de Goritz

Rome, 5 décembre. — L'Œuvre Nationale reçoit les détails suivants sur le bombardement de Goritz.

Les batteries italiennes de gros et de moyen calibre ont tiré surtout sur les points en brique de la ville et sur ses faubourgs.

Le colonel italien avait été renversé, sans aucun doute, sur les endroits où étaient concentrées les troupes autrichiennes, car tous les points de la ville ont été soûlés à tout le moins.

Il est difficile d'affirmer combien de bâtiments ont été détruits par l'artillerie italienne. Le couvent de Castagnavizza, où des troupes étaient casernées, est presque complètement détruit. Le collège est à moitié détruit, Saint-Andrea et son importante gare est également en ruine.

Les communications de l'Autriche avec ses positions avancées à Goritz, deviennent de plus en plus difficiles par suite du mauvais temps qui a rendu les routes impraticables et par suite du feu des canons italiens qui bombardent continuellement les routes principales.

« La guerre préventive qu'il réclame, la nécessité sur laquelle il insiste du devoir qu'a l'Allemagne de remplir sa mission historique, c'est cela même qui entretient et fortifie à l'extérieur la conviction que notre empereur devait saisir la première occasion d'une guerre offensive. »

« Certes, rien n'autorise, dit Siéper, à identifier les doctrines de Bernhardt avec les sentiments du peuple allemand. Mais s'il y a eu identification, à qui la faute ? »

« Quelques coupables »

A Bernhardt et à ses semblables, pour une bonne part.

Autres responsables : certains publicistes allemands.

« On dira l'étranger, quand il lira, dans le fameux livre de Sombart, que l'aigle allemand convoite le ciel, laissant au-dessous

« Les femmes pacifistes et leur "f" »

Ce n'est pas fini !

La Renaissance, une revue pourtant sérieuse et dirigée par un homme de goût et de bon sens, publie une lettre d'un député au Président du Conseil.

Ce député, M. Paul Benazet, réclame du Président du Conseil des explications sur les « agissements pacifistes » du Comité de la rue Fondary. Et il parle de poser une question à la tribune !

Question sur quoi ?

Sur l'action du Comité !

Elle a consisté à publier une brochure. Sur la brochure ?

M. Paul Benazet peut la lire, aussi bien que le Président du Conseil.

Alors ?

En même temps qu'il annonce cette intervention parlementaire, l'Intransigeant revient sur ses découvertes typographiques.

« Voici ce qu'il dit :

Nous insistons d'autre part sur les précisions que nous avons données hier, et qui doivent servir de fil directeur aux recherches du Parlement. Nous avons montré, par l'avis de spécialistes autorisés, que l'impression de cette brochure, quoique rédigée en français, a été visiblement composée avec des caractères boches, qui n'existent pas en France, et donc qu'elle vient soit d'Allemagne, soit de Suisse, il n'y a aucun nom d'imprimeur sur la brochure. »

Comment a-t-elle été expédiée ? Comment les femmes socialistes l'ont-elles reçue ? De qui la tiennent-elles ?

Il est toujours facile d'invoquer de vagues opinions philosophiques, qui plaident pour la paix. — Ou le crime commence, c'est quand les femmes qui se prétendent bonnes Françaises se mettent en compagnie avec des inspirateurs d'origine allemande plus ou moins déguisés.

Ainsi donc, l'Intransigeant affirme que la brochure a été imprimée non pas à Paris, mais en Allemagne.

Et la preuve qu'il donne, c'est que certain caractère employé pour la composition de la brochure ne se trouve pas à Paris, ni dans aucune imprimerie française, mais seulement en Allemagne.

Allemands, mais pas Boches

Un acte d'accusation contre les pangermanistes

Tous les Allemands ne sont pas des Boches.

Tous ne ressemblent pas à cette brute qu'est le Kaiser, ni à ces plats valets que sont les 93 « intellectuels », signataires de l'odieux manifeste.

Il serait peu loyal d'accabler de la haine que mérite le Kaiser des gens comme les membres de la ligue « Neues Vaterland », dont le Bonnet Rouge exposait les idées et les actes.

Un professeur d'université

On ne peut pas non plus traiter de Boche, — c'est-à-dire considérer comme une brute orgueilleuse et sanguinaire avec laquelle on ne discute pas, mais qu'on doit tuer au plus vite, — un homme comme le professeur d'Université Ernst Siéper.

Comme un certain nombre de ses compatriotes, Siéper sait que les pangermanistes ne pardonnent pas aux peuples forts. Croyez-le, c'est se tromper ! C'est une façon facile d'égarer un fait gênant.

« L'Allemagne, constata loyalement le professeur Siéper, est détestée. Les Allemands aiment à croire que cette haine est inspirée par la jalousie des peuples descendants ne pardonnant pas aux peuples forts. Croyez-le, c'est se tromper ! C'est une façon facile d'égarer un fait gênant. »

Certes, les Allemands veulent la paix, affirme Siéper. Mais si les peuples ont cru que l'Allemagne voulait la guerre, et ne le lui ont pas pardonné, la faute en est, en partie, à certains Allemands.

« Lesquels ? Les écrivains pangermanistes, d'abord. »

Bernhardt, par exemple.

« La guerre préventive qu'il réclame, la nécessité sur laquelle il insiste du devoir qu'a l'Allemagne de remplir sa mission historique, c'est cela même qui entretient et fortifie à l'extérieur la conviction que notre empereur devait saisir la première occasion d'une guerre offensive. »

« Certes, rien n'autorise, dit Siéper, à identifier les doctrines de Bernhardt avec les sentiments du peuple allemand. Mais s'il y a eu identification, à qui la faute ? »

« Quelques coupables »

A Bernhardt et à ses semblables, pour une bonne part.

Autres responsables : certains publicistes allemands.

« On dira l'étranger, quand il lira, dans le fameux livre de Sombart, que l'aigle allemand convoite le ciel, laissant au-dessous

« Les femmes pacifistes et leur "f" »

Ce n'est pas fini !

La Renaissance, une revue pourtant sérieuse et dirigée par un homme de goût et de bon sens, publie une lettre d'un député au Président du Conseil.

Ce député, M. Paul Benazet, réclame du Président du Conseil des explications sur les « agissements pacifistes » du Comité de la rue Fondary. Et il parle de poser une question à la tribune !

Question sur quoi ?

Sur l'action du Comité !

Elle a consisté à publier une brochure. Sur la brochure ?

M. Paul Benazet peut la lire, aussi bien que le Président du Conseil.

Alors ?

En même temps qu'il annonce cette intervention parlementaire, l'Intransigeant revient sur ses découvertes typographiques.

« Voici ce qu'il dit :

Nous insistons d'autre part sur les précisions que nous avons données hier, et qui doivent servir de fil directeur aux recherches du Parlement. Nous avons montré, par l'avis de spécialistes autorisés, que l'impression de cette brochure, quoique rédigée en français, a été visiblement composée avec des caractères boches, qui n'existent pas en France, et donc qu'elle vient soit d'Allemagne, soit de Suisse, il n'y a aucun nom d'imprimeur sur la brochure. »

Comment a-t-elle été expédiée ? Comment les femmes socialistes l'ont-elles reçue ? De qui la tiennent-elles ?

Il est toujours facile d'invoquer de vagues opinions philosophiques, qui plaident pour la paix. — Ou le crime commence, c'est quand les femmes qui se prétendent bonnes Françaises se mettent en compagnie avec des inspirateurs d'origine allemande plus ou moins déguisés.

Ainsi donc, l'Intransigeant affirme que la brochure a été imprimée non pas à Paris, mais en Allemagne.

Et la preuve qu'il donne, c'est que certain caractère employé pour la composition de la brochure ne se trouve pas à Paris, ni dans aucune imprimerie française, mais seulement en Allemagne.

de lui tous les nuages bas ? Siéper signale aussi la responsabilité des « feuilles pangermanistes », qui parlent sans cesse de l'impérissable « peuple de seigneurs », des « meurs admirables allemandes qui guérissent le monde », des « prétentions justifiées de la race supérieure », etc.

Il est comique, fait remarquer le professeur Siéper, il est comique de voir des gens parlant ainsi se dresser furibonds contre l'arrogance et la présomption des Anglais qui, volontiers, s'estiment le peuple élu.

Responsables encore, ceux des Allemands à qui la guerre inspire des chants de joie féroce, d'allégresse sanguinaire.

« Lorsque la guerre nous est châtée, avec un enthousiasme sauvage, comme l'unique purificateur et rédempteur de l'égoïsme solitaire, et sans le feu sacré duquel nous étoufferions dans la mollesse, l'apathie et la misère, je crains que la haine ne soit franchie, qu'un Français spirituel a tracé par ces mots :

« Du sublime au ridicule, il n'y a qu'un pas... »

Sur la bonne voie

M. Paul Morisse, qui donne au Mercure de France cette analyse de la conférence Siéper, fait précéder de la remarque que voici :

« Quoi qu'on dise une certaine presse de chez nous, la liberté de penser et de s'exprimer n'est pas entièrement abolie chez nos ennemis. »

Bien que Le Forum, qui a patronné cette conférence, ait été interdit — pour d'autres raisons — nous devons faire notre devoir de romancier, car Siéper n'est pas un homme simple. Il est difficile d'établir un compte. Mais on peut, dès maintenant, tenir pour certain que nombreux sont les Allemands qui se refusent à être des Boches, les Allemands qui refusent d'attribuer à leurs seuls ennemis la responsabilité de cette horrible guerre.

Ces Allemands sont sur la voie de la vérité. Leur marche est difficile. Ils la poursuivront néanmoins. Mais seraient-ils suivis ?

C'est la question que se posent les Français.

En attendant qu'on puisse y répondre, nos soldats, sous la direction de Joffre et de Sarrail, aident au plus aveugles des Allemands à voir au moins que nous n'étoions pas à dédaigner autant que leurs pangermanistes le leur racontaient, tout en leur affirmant — conciliaire qui peut — qu'il fallait, pour sauver la grandeur de l'Allemagne, nous exterminer au plus vite.

« Les femmes pacifistes et leur "f" »

Ce n'est pas fini !

La Renaissance, une revue pourtant sérieuse et dirigée par un homme de goût et de bon sens, publie une lettre d'un député au Président du Conseil.

Ce député, M. Paul Benazet, réclame du Président du Conseil des explications sur les « agissements pacifistes » du Comité de la rue Fondary. Et il parle de poser une question à la tribune !

Question sur quoi ?

Sur l'action du Comité !

Elle a consisté à publier une brochure. Sur la brochure ?

M. Paul Benazet peut la lire, aussi bien que le Président du Conseil.

Alors ?

En même temps qu'il annonce cette intervention parlementaire, l'Intransigeant revient sur ses découvertes typographiques.

« Voici ce qu'il dit :

Nous insistons d'autre part sur les précisions que nous avons données hier, et qui doivent servir de fil directeur aux recherches du Parlement. Nous avons montré, par l'avis de spécialistes autorisés, que l'impression de cette brochure, quoique rédigée en français, a été visiblement composée avec des caractères boches, qui n'existent pas en France, et donc qu'elle vient soit d'Allemagne, soit de Suisse, il n'y a aucun nom d'imprimeur sur la brochure. »

Comment a-t-elle été expédiée ? Comment les femmes socialistes l'ont-elles reçue ? De qui la tiennent-elles ?

Il est toujours facile d'invoquer de vagues opinions philosophiques, qui plaident pour la paix. — Ou le crime commence, c'est quand les femmes qui se prétendent bonnes Françaises se mettent en compagnie avec des inspirateurs d'origine allemande plus ou moins déguisés.

Ainsi donc, l'Intransigeant affirme que la brochure a été imprimée non pas à Paris, mais en Allemagne.

Et la preuve qu'il donne, c'est que certain caractère employé pour la composition de la brochure ne se trouve pas à Paris, ni dans aucune imprimerie française, mais seulement en Allemagne.

« Les femmes pacifistes et leur "f" »

Ce n'est pas fini !

La Renaissance, une revue pourtant sérieuse et dirigée par un homme de goût et de bon sens, publie une lettre d'un député au Président du Conseil.

Ce député, M. Paul Benazet, réclame du Président du Conseil des explications sur les « agissements pacifistes » du Comité de la rue Fondary. Et il parle de poser une question à la tribune !

Question sur quoi ?

AUX ÉCOUTES

Lettre à Mademoiselle Emilienne Moreau

Mademoiselle,

Je rends hommage à votre ballance, à toutes les vertus de calme et d'énergie...

Vous resterez une femme gracieuse et simple. Vous êtes presque encore l'écolière...

Pourquoi hélas; terminez-vous cette charmante présentation à vos lecteurs par cette phrase odieuse :

Si jamais je deviens institutrice, oh ! comme aux petits dont j'aurai à former le cœur et l'intelligence...

Ohé, j'explique ce mot. Elle est compréhensible par rapport à vos pleurs, si amers, mais elle prend un aspect terrible lorsqu'il s'agit de la belle tâche dont vous rêvez l'apostolat.

La guerre n'est point terminée. Votre cœur saigne de toutes ses blessures fraîches. Je le comprends. Le présent est tragique. Par pitié, n'engagez point l'avenir.

Vous qui avez compris toutes les horreurs amenées par une guerre, voudrez-vous contribuer à entretenir son rêve sanglant, au cœur des bambins ?

C'est un noble métier, Mademoiselle, que celui qui vous plaît. Devenir institutrice, c'est se donner corps et âme ; c'est souffrir doucement sur les petites flammes que sont des intelligences d'enfants pour qu'elles brillent d'une haute lumière ; c'est faire des hommes !

Ce n'est point justice d'englober tout un peuple dans les actes de ses dirigeants dans les forfaits mêmes des brutes idéelles, en esclaves qu'on souille, sur des populations terrifiées. Vous pourriez me répondre qu'il faut avoir contemplé ce que vous avez contemplé, qu'il faut avoir souffert ce que vous avez souffert pour pouvoir peser la haine ou le pardon. Nous avons toutes souffert, Mademoiselle, dans nos épousés, blessés, nos fils qui ne retourneront plus, les amis dont jamais notre cœur ne se consolera. Je puis vous affirmer que, parmi toutes les femmes en deuil, il en est beaucoup dont la haine excite, non point à l'égard d'un peuple, mais à l'égard de la hideuse guerre elle-même.

Vous diront comme il est mal d'insuffler la vengeance au cœur des petits qui seront la génération de demain et pour le repos de qui les nôtres sont tombés par milliers.

Voilà, martyre plus direct certainement dans sa peine physique, s'ajoutant à la torture morale, ce que celui de maintes femmes. Laissez-moi vous parler de celle dont les souffrances furent aussi imméritées que les vôtres, et dont l'assassin fut le plus lâche des attentats. Celle-ci, vous pouvez l'entendre. En ce prison, devant la marche au supplice qu'elle savait proche, elle prononça :

« Sans amertume... sans haine ! »

« Miss Edith Cavell a libéré le monde avec ces paroles-là. »

Plusieurs soldats n'ayant écrit ces jour-là, je les remercie vivement d'avoir écrit ces phrases charnelles que ne pouvaient leurs encouragements me sont précieux. — F. C.

D'après des lettres adressées à des prisonniers allemands, on peut se rendre compte de l'abattement que cette guerre interminable suscite en Allemagne.

En voici un extrait qui en donne une exacte mesure :

Octobre 1915.

C'est pitoyable de voir les hommes qu'il y avait à la guerre, gens de dix-huit à soixante ans, voire des boîtes et des borges ; enfin tout ce qu'ils peuvent ramasser pour tenter dans la fournaise. Cela ne pourra guère durer que trois mois au plus, car les hommes tombent et ne se remplacent pas.

En 1877, parurent les ordonnances militaires de Henri de Navarre, lieutenant général de Guyenne.

« Le soldat qui, en assaut ou prison de place, ne sut pas son enseignement à la victoire, pour s'amuser à saccager, sera dévalisé. »

« Celui qui forcera femme ou fille sera pendu et étranglé. »

« Le soldat qui est en garnison et qui reçoit payé, s'il vit à discrétion sur son hoste ou va dehors à la pécote, sera rigoureusement puny. »

« Quiconque rançonnera son hoste ou saccagera les païsans, usant de cruauté envers eux, sera rigoureusement puny. »

« Qui mesura le feu, par malice ou vengeance, en quelque village ou maison, sera puny de mort. »

« Les capitaines, qui vivent dans champs, seront tenus à répondre des exces et malversations de leurs soldats et de les représenter aux chefs ou en justice, s'il n'y les chastient... »

Certains guerriers d'aujourd'hui ne feraient pas mal de méditer les termes de cette ordonnance.

Dans le parfait article qu'il consacra au « noble et délicat poète » Stuart Merrill, le critique Paul Souday cite un mot admirable de Léon Vanier, l'éditeur des premiers symbolistes.

Moréas lui demandait une fort modeste avance sur ses droits d'auteur.

Monsieur Moréas, répliqua l'éditeur, Verlaino et vous, vous êtes des hommes d'argent !

M. Gratien Candace, député républicain socialiste de la Guedoupe, vient d'avoir le douleur de perdre sa mère, Mme veuve Edouard Candace, décédée à Basse-Terre, à l'âge de 83 ans.

D'autres héros.

On meurt aussi bien en voulant sauver des hommes qu'en combattant pour la liberté. Le

POSTE RESTANTE

Des Trois poèmes de guerre de Paul Claudel, parus il y a une grande semaine à la Nouvelle Revue Française :

« Il y a une grande armée sans aucun bruit qui se rassemble derrière vous ! — Depuis Louvain jusqu'à Rethel, depuis Termonde jusqu'à Nancy, il y a de la terre, mais tassée, qui gémie et une grande tâche noire qui s'élargit ! — Il y a une frontière derrière vous qui se referme plus infranchissable que le Rhin ! — Écoutez, peuple qui es parmi les autres peuples comme Cain ! — Entends les morts dans ton dos qui revivent, et dans la nuit derrière toi pleurs de Dieu. — Le souffle de la résurrection qui passe sur ton crime populaire ! — Peuple es sauterelles mangeur d'hommes, les temps vont que tu seras forcé de réguler !. — Voici le lieue sans gué de la justice, voici les bras innocents autour de toi inextricables comme des ronces ! — Ressens la terre sous les pieds pleins de morts qui est molle et qui enlève ! »

LES CONFÉRENCES

École des Hautes Etudes Sociales, 16, rue de la Sorbonne.

Mardi 7 décembre, à 8 heures 15. « La Pologne ». M. Georges Blin. « La Pologne champ de bataille des nations ». 8 heures 30. « Les leçons de la guerre ». M. A. Renard. « La justice fiscale. »

La Classe 16

La classe 17 va partir, mais que devient la classe 16 ?

La classe 16 reste dans les dépôts, et doit y rester jusqu'à nouvel ordre.

En effet, le ministre de la Guerre vient de rappeler aux autorités militaires intéressées que les appels de la classe 1916 ne doivent, sous aucun prétexte, et quel que soit leur degré d'instruction, être envoyés aux armées (en dehors des unités de dépôt de passage) avant une date qui sera ultérieurement fixée par le gouvernement.

Sauf les engagés volontaires, les jeunes gens de la classe 16 n'ont donc pas à se rendre jusqu'à nouvel ordre.

Pour Hâter la Victoire Pour défendre notre existence !

L'État est donné et la souscription à l'Emprunt 5 %, pour la victoire marquera dans l'histoire de France.

Pour rendre la tâche plus facile aux souscripteurs, nous croyons devoir donner le court barème suivant :

Si l'on veut avoir des Rentes 5 % nouvelles entièrement libérées, il faut verser, en produisant sa demande :

Pour 5 francs de rente : 87 fr. 25 ; Pour 10 francs de rente : 174 fr. 50 ; Pour 25 francs de rente : 436 fr. 25 ; Pour 100 francs de rente : 1.745 fr. ; Pour 200 francs de rente : 3.490 fr., etc.

Si l'on ne peut souscrire que des rentes libérées au moyen de versements échelonnés, les paiements à faire s'établissent ainsi :

En souscrivant pour 5 francs de rente : 10 francs ; En souscrivant pour 10 francs de rente : 20 francs ; En souscrivant pour 25 francs de rente : 50 francs ; En souscrivant pour 100 francs de rente : 200 francs ; En souscrivant pour 200 francs de rente : 400 francs, etc.

Puis, à chacune des trois échéances suivantes : 15 janvier, 15 février, 15 mars :

Pour 5 francs de rente : 26 francs ; Pour 10 francs de rente : 52 francs ; Pour 25 francs de rente : 130 francs ; Pour 100 francs de rente : 520 francs ; Pour 200 francs de rente : 1.040 fr., etc.

Les chiffres intermédiaires ou supérieurs, le calcul est ainsi rendu facile.

Mais n'en serait-il pas ainsi, qu'aucune difficulté ne doit nous empêcher de souscrire autant que nous pouvons, petits artisans, bourgeois, commerçants, industriels, capitalistes. Car il s'agit de la vie de la France et de notre vie à tous !

Au Café d'Angleterre

On comprend très bien qu'il y ait conflit entre ouvriers et patrons. Cela est inévitable en raison des intérêts tout à fait contraires. Ce que l'on comprend moins, par exemple, c'est que, en cas de différend, dans la discussion, d'où peut parfois sortir une entente, l'une des deux parties se croie à ce point inflexible qu'elle refuse d'emblée d'examiner les torts qu'on lui reproche. C'est cependant ce que pensent Volterra et Duménil. Pour eux, il n'est aucune raison qui puisse les faire revenir sur leurs prétentions. « Charbonnier étant maître chez lui », ils ne souffrent pas que des travailleurs, écartés d'être plus mal considérés, que les rabatteurs de ce bookmaker, devenu maintenant leur patron, puissent prétendre à plus d'équité de leur part. Albert n'a même pas la reconnaissance du ventre. Il doit pourtant beaucoup aux garçons de café. Oubliés du passé, sous prétexte qu'associé du bookmaker Duménil, il dirige maintenant un café, dont le luxe, en ces temps de guerre, est déjà un défi à tout bon sens, il voudrait traiter méprisamment ces mêmes travailleurs.

« Pourquoi, dit-il, s'occupe-t-on de moi ? N'ai-je pas le droit d'agir comme bon il me semble ? »

Quelle prétention ! Il oublie que c'est justement son attitude orgueilleuse vis-à-vis de son personnel, le manque de tact envers deux malheureux garçons blessés à la guerre et renvoyés à l'employabilité parce qu'ils ne veulent pas accepter de payer des frais et enfin cette question de principe invoquée par lui qui donne, au contraire, le droit de le clouer au pilori. Et si, d'ici jeudi, il n'a pas cédé aux justes réclamations des grévistes, il verra par lui-même que notre façon de voir sera entièrement partagée par le Conseil des Prud'hommes, dont l'ajournement pour nous, dès à présent, ne fait aucun doute.

Emprunt de la Défense Nationale

Les intérêts sur les avances consenties par la Banque de France, pour libérer d'urgence les souscriptions à l'Emprunt, ne courent qu'à partir du jour de la clôture de la période d'émission, quelle que soit la date à laquelle l'avance a été faite.

LE SERVICE DE SANTÉ Les Sections d'Infirmiers

XVII

« Les Infirmiers sont tous choisis parmi les jeunes soldats sachant lire et écrire, n'ayant subi aucune condamnation. »

Ainsi s'exprime la notice n° 42 annexée au Règlement sur le Service de Santé de l'Armée à l'Intérieur, règlement du temps de paix, applicable également en temps de guerre, sauf dans la zone des armées.

On pourrait croire que les Infirmiers constituent un personnel choisi. Il n'en est rien. On trouve parmi eux :

« Les sections d'Infirmiers sont au nombre de 25 (en principe, une par Corps d'Armée). Chaque section forme un corps distinct, tant pour l'administration que pour le commandement.

« A été défini assez durement et très justement d'ailleurs les sections d'Infirmiers en disant : « Ce sont des troupes sans officiers commandées par des officiers sans troupes. »

« En effet, à la tête de chaque section d'Infirmiers se trouvent deux officiers sans troupe : un médecin-chef et un officier d'administration.

« Le commandement de chaque section d'Infirmiers militaires est exercé par un officier d'administration de 1^{re} classe, sous l'autorité supérieure d'un Médecin-chef désigné par le Ministre. » (Notice n° 42).

« Ce viennent faire encore les Médecins de cette catégorie. En quoi sont-ils nécessaires ?

« A rien, si ce n'est à reléguer l'officier d'administration au second plan et à défendre les prérogatives de MM. les Médecins.

« Le Médecin-chef, dit le Règlement en question, remplit au point de vue de la police et de la discipline intérieure, toutes les attributions conférées aux chefs de corps. »

« Alors, le commandement de la Section ne suffit donc pas pour remplir cette tâche ?

« Le Médecin-chef porte son attention

LA VIE DE PARIS

Brimades ridicules

Nous avons signalé, à plusieurs reprises, les mesures intelligentes qui sont prises par certains fonctionnaires trop zélés à l'égard des restaurateurs et hôteliers parisiens.

Il serait temps de mettre fin à ces brimades dont, au plaignant non seulement les membres de la corporation des limonadiers, mais aussi tous les consommateurs.

Hier encore, à six heures du soir, un agent cycliste a prévenu la patronne d'une brasserie que, par ordre supérieur, son établissement devait être, le lendemain, « assigné à tous les militaires des nations alliées. »

On cette décision n'a été légitimée par aucun scandale ; jamais la moindre observation n'a été faite par la police à cet égard. Nulle contravention n'avait été dressée.

Ce cas n'est pas une exception. Beaucoup de limonadiers nous ont adressé les plaintes dans le même sens, ainsi, hôteliers, que des pâtisseries et des glaciers.

Quand des mesures aussi sévères sont prises, il serait tout au moins équitable de signaler aux débiteurs les délits qui les ont motivés — et de leur donner le moyen de se justifier.

Pièces trouées

La crise du billon semble toucher à sa fin. Les commentateurs se réjouissent plus change les coupures de cinq ou de vingt francs qui furent, un instant, frappées par eux d'interdit.

La Monnaie nous annonce une frappe plus active que jamais. Ces jours derniers, parait-il, les finances ont lancé dans la circulation des masses de pièces d'argent divisionnaires et des quantités de gros et de petits sous.

Puisque cette monnaie se trouve dans la circulation, nous la verrons probablement circuler prochainement. Faisons donc encore crédit de quelques 24 heures à la Banque de France.

Les pièces de 25 centimes de nickel de 1915, percées, au milieu d'un trou, resteront rares. Les personnes qui, par hasard, en reçoivent, les gardent jalousement. Des dames en font monter en broches et des hommes, en breloques. Croyez bien que, lorsque cette monnaie sera plus abondante, ce sera le marché, tous les collectionneurs d'occasion se hâteront de rendre au commerce les cinq sous troués.

Voici donc le trou qui a cours légal à la condition qu'il soit percé dans le nickel. Mais malheur, trois fois malheur à la pièce d'argent ou d'or perforée. Celle-ci, ipso facto, se trouve dépréciée et sa valeur n'est plus que celle de son propre métal.

Et pour que pareil fait se produise, pas besoin même d'un trou complet. La plus simple écornure sur la tranche, l'avers ou le revers, suffit pour que toutes les administrations de l'Etat, des compagnies de transport et la plupart des commerçants refusent d'employer la pièce par vous imprudemment acceptée.

Il en a été ainsi décidé, dans des temps fort reculés, afin que le public ne s'amuse pas à détériorer la monnaie. Mais aujourd'hui, vraiment, qu'une pièce quelconque soit improprie à l'usage parce qu'il

tout particulièrement sur l'instruction militaire donnée aux jeunes soldats.

« Tais-toi, mon cœur ! M. le Médecin-chef n'a jamais été soldat. »

Et comme discipline militaire, il aurait souvent besoin de prendre des leçons, fut-ce d'un simple caporal d'infanterie.

Mais vous me direz peut-être que les Infirmiers doivent recevoir une instruction technique et professionnelle, qu'un Médecin est tout indiqué pour donner cette instruction.

Le Règlement dit en effet que l'instruction technique est donnée par un Médecin-instructeur et un officier d'administration (ce dernier, notamment en ce qui concerne la tenue des cahiers de visite, des bons et des relevés des prescriptions).

Cette instruction technique n'est donnée qu'aux Infirmiers classés dans le peloton spécial d'instruction.

Quant à l'instruction dite professionnelle elle est donnée *ensément* à tous les Infirmiers, quelles que soient leurs fonctions.

Or, l'instruction technique et professionnelle, l'instruction médicale, en un mot, des Infirmiers est nulle. Tous ces braves cultivateurs, maçons, charpentiers, manœuvres, etc., sont incapables de faire un pansement, de leurs mains caillonnées. Ils sont à peine capables de balayer les cours.

Si les hôpitaux temporaires n'avaient pas en le concours dévoué et bénévole, des dames infirmières, les malades et les blessés auraient pu mourir faute de soins.

On peut dire hardiment qu'aucun infirmier militaire n'avait l'instruction professionnelle la plus élémentaire. Et les infirmiers de profession ont été envoyés, pour la plupart, dans les corps de troupe, comme soldats combattants.

Qui est responsable de l'incapacité, de la nullité des Infirmiers Militaires ? Ce sont MM. les Médecins chargés de leur instruction.

Ce n'est pas sans justes raisons que M. le Docteur Navarre a parlé à la Chambre des Députés de l'incurie criminelle du Service de Santé (voir le Journal Officiel).

Informations

L'Assemblée générale du Touring-Club s'est tenue hier au Trocadéro. Belle manifestation patriotique. Le général Malleville, président ; le Président de la République et Mme Poincaré assistaient à la réunion. On apprit que, grâce aux journées organisées par le T. C., il fut envoyé aux soldats 300.000 paquets, 100.000 francs de montres et jumelles, 600.000 francs de voitures à deux roues, un million de chiens rieurs vont partir bientôt. Parmi les lauréats : le Touring-Club de Belgique et notre confrère Armand Schiller.

A Champigny, commémoration des combats de l'Année terrible ; discours du citoyen Albert Thomas, député et maire de Champigny, sous-secrétaire d'Etat aux munitions, et de M. Adrien Mithouard, président du Conseil municipal de Paris. Discours, aussi, de M. Maurice Barrès. Thème général : « Pas de paix sans les relations nécessaires et l'abatement du militarisme allemand. »

Les Sociétés de préparation militaire ont, comme nous l'avons dit hier, manifesté aux Tuileries en l'honneur de leurs élèves de la classe 17. Après la revue, discours de M. Lucien Lathès, président de la Fédération des Sociétés, et de M. Justin Godart, sous-secrétaire d'Etat : « Courage et confiance. »

Un monument aux frères Garibaldi a été élevé, hier, à Lyon. Discours de M. Gustave Rivet, sénateur, président de la Ligue Franco-Italienne, et de notre éminent collaborateur et ami Herriot, sénateur et maire de Lyon.

Groupes et Syndicats

Parti Socialiste

40, rue de Bretagne. — 9^e section (3^e bis, cité Galvée).

Cours du soir gratuits de sténo-dactylographie

Le Comité Central de secours aux victimes de la guerre, dont M. Maurice Ajam est le président (64, rue de Valenciennes), organise l'enseignement gratuit de sténo-dactylographie qui est déjà donné dans la journée dans ses écoles de la rue Edouard VII, par la création de cours du soir, de 8 heures à 10 heures.

Ces cours sont accessibles aux soldats réformés, aux veuves et orphelins de militaires, aux réfugiés et aux indigents dont la situation est constatée par les maires.

Les inscriptions sont reçues à partir du lundi 6 décembre à l'école 8, rue Edouard VII, S. Y. présenter de 8 à 8 heures.

LES PLANCHES

Courrier des Spectacles

PROGRAMMES DE LA SEMAINE

COMEDIE FRANÇAISE : Lundi, 6 décembre, relâche. Mardi 7, abonnement en soirée à 8 heures 30, Le Juif. Mercredi 8, en soirée à 7 heures 45, Le Demi-Monde. Jeudi matinée à 1 heure 30 (abonnement billets blancs), Une Chaine. Soirée à 8 heures, Les Tentatives, L'Étranger. Vendredi, en soirée, à 7 heures 45, La Marche Nuptiale. Samedi, 10^e anniversaire de la naissance de Misset, Un attrape. La Nuit d'Octobre, il ne faut jurer de rien. Dimanche 12, matinée à 1 heure 30, Phédre. Le jeu de l'Amour et du Hasard, soirée à 8 heures 15, Mademoiselle de Belle-Isle.

ODEON : Mercredi 8 décembre, en soirée, Le Roman d'un jeune homme pauvre. Jeudi 9 décembre, en matinée, Les Femmes savantes, Le Médecin malgré lui. Conférence. Vendredi 10 décembre, matinée au profit de la « Journée du Poilu », en soirée, Le Mariage de Figaro. Samedi 11 décembre, en matinée, Esther (avec l'orchestre des Concerts Montaux), Conférence. Soirée, L'Artésienne avec l'orchestre des Concerts Colonne, 190 exécutants. Dimanche 12 décembre, en matinée, Le Secret de Polichinelle (première représentation), L'Épave. Soirée, même spectacle.

OPERA-COMIQUE : Soirée, en matinée à 1 heure 30, Le Jongleur de Notre-Dame (Mlle Marie Chantal, MM. Allard, Azéma, Faillat, Audin, etc.). La Fille du Régiment (Mlle Yvonne M. de Creus, Belhomme, Esmecker). Samedi soir, à 8 heures 30, Werther (Mlle Bruni, Joulé, MM. Darnel, Vauras, Azéma, Payan).

THANON LYRIQUE. Lundi 6 décembre, relâche. Mardi à 8 heures 30, La Fille du Régiment, Le Maître de Chapelle. Mercredi à 8 heures 15, Giroflé-Girofla. Jeudi, matinée à 2 heures 15, Les Saltimbanques, soirée à 8 heures 15, Le Songe d'une Nuit d'été. Vendredi à 8 heures 30, La Fille du Régiment, Le Maître de Chapelle. Samedi à 8 heures 15, Les Noces de Jeannette, Galathée. Dimanche 12, matinée à 2 heures 15, Le Songe d'une Nuit d'été, soirée à 8 heures 15, Les Saltimbanques.

ODEON. — Le second théâtre français donnera le vendredi 10 décembre à 1 heure 30 une grande matinée de gain au profit de la « Journée du Poilu ».

Les programmes seront vus par les artistes du théâtre de l'Odéon. Le prix des places est fixé pour les fauteuils d'orchestre et de balcon, les loges et balcons à 10 francs. Les autres places varieront de 5 francs à 0 fr. 50. Ajoutons que M. le Président de la République a fait remettre une avant-scène pour cette représentation et que M. le Président du Conseil général de la Seine a bien voulu souscrire une loge.

Chez Mayol. — Immense succès de Cora Laparcerie, dans « 100.000 francs par an ». Partie de Concert, Toutes les Matées de Paris.

Nouvel Amélie. — La Déesse de Magasin a été encore représentée hier devant des salles abasourdis. Le public, mis en joie par cette amusante pièce burlesque, a fait aux interprètes leur succès accoutumés. Les rires, les applaudissements n'ont cessé d'écarter tout le long de ces scènes tellement amusantes où Jean Delmar, Made Bréard, André Pascal, Jane Calvé, Jean Kemm, Mlle Alméida, Brévère rivalisent de verve et d'entrain. Demain mardi, jeudi, samedi, dimanche, La Déesse de Magasin.

Les dernières représentations de M. Le Bary. — On n'a pas oublié que M. Le Bary fut au mois de juillet 1914, condamné à une amende de mille francs, au profit de la Comédie-Française, chaque fois qu'il paraîtrait sur une scène parisienne. C'est grâce à la bienveillante intervention de M. le Ministre de l'Instruction publique et de M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts que M. Le Bary a pu prêter son concours aux représentations de l'admirable chef-d'œuvre de M. Girardot, « Le Bary ». Mais cette autorisation ne pouvait être que limitée : elle expirera le 31 décembre prochain. Ces représentations seront non seulement les dernières de M. Le Bary interprétant ce rôle de Cyrano, qu'il marqua de l'impression définitive de son puissant talent, elles seront aussi, vraisemblablement, les dernières du grand artiste par une scène parisienne.

Après le discours de M. Louis Barthou, et les allocutions éloquentes de MM. Mottet, de Doué de Narbonne et Jules Roche, au siège de l'Union pour la Belgique et les pays alliés et amis : la salle de l'Opéra a été émus et étonnamment longue pour la représentation du 9^e décembre au bénéfice de la Croix-Rouge de Belgique. Mentionnons les souscriptions suivantes :

Mme Louis Stern, 2.000 fr. pour une loge à M. Jules Poin, 1.000 fr. pour une loge à M. Truit, 1.000 francs pour un seul fauteuil ; M. Dutayel, 600 fr. ; Le Comité Franco-Belge, 800 fr., etc. La recette atteint déjà le chiffre de 30.000 francs.

CE SOIR :

THEATRES

COMEDIE-FRANCAISE, Relâche.

ODEON, Relâche.

OPERA-COMIQUE, Relâche.

THANON-LYRIQUE, Relâche.

OPERA-SAINTE-MARTIN. — A 7 h. 30, mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche (dimanche matinée et soirée), Cyrano de Bergerac. M. Le Bary, Mme André Megard, MM. Louis Gauthier, A. Calmettes, Claris, Cazalis.

Gaîté, 8 h. 15, Le Contrôleur des Wagons-Lits. Théâtre Antoine, 8 h. 30, La Belle Aventure. Théâtre Sarah-Bernhardt, 8 h., Le Bossu. Châtelet, 8 h. 30, Michel (Artaud) dernière. Athénée, mardi, jeudi, samedi, dimanche à 8 heures 30, L'École des Citis, revue.

NOUVEL AMBIGU. 8 h., La Déesse de Magasin. Mardi, jeudi, samedi, dimanche (dimanche matinée et soirée), Mmes Jane Darnat, Made Bréard, André Pascal, Jane Calvé, MM. Milo, Kemm, Duviols, Alméides.

Renaissance, 8 h. 30, La Puce à l'oreille. Palais Royal, 8 h. 30, samedi, dimanche, 11^e feu fatout, revue. Bouffes Parisiens, 8 h. 45, Kit. Grand Guignol, 8 h. 45, L'École de Belles-Mères, S.O.S., Le Convive. Apollo, 8 h. 15, La Coquette de Mini Pinson. Cluny, 8 h. 15, Rosalie. La mariée tricotante. Déjazet, 8 h. 30, Les Femmes de Rosalie, Châtelet d'Eau, 8 h. Si j'étais Roi.

CONCERT MAYOL. — Cora Laparcerie et sa troupe, dans « 100.000 francs par an ». Fantaisie, 3 tableaux. Partie de Concert. Toutes les Matées de Paris.

Les Cablès, 25, rue Caumartin, Chansonniers, Sketch, revue. Folies-Bergère, 8 h. 30, La Revue des Folies-Bergère. Scala, 8 h. 30, Pourvu qu'on ait l'âtro, revue. Eldorado, 8 h. 30, Dramon, On dit qu'on a... Dujardin, 8 h. 30, Les Femmes de Rosalie, Châtelet d'Eau, 8 h. Si j'étais Roi.

Olympia, 8 h. 30, Attractions. Gaîté-Rochecouart, 8 h. 30, La Revue du Zélu. Colé.

Courrier des Spectacles

PROGRAMMES DE LA SEMAINE

COMEDIE FRANÇAISE : Lundi, 6 décembre, relâche. Mardi 7, abonnement en soirée à 8 heures 30, Le Juif. Mercredi 8, en soirée à 7 heures 45, Le Demi-Monde. Jeudi matinée à 1 heure 30 (abonnement billets blancs), Une Chaine. Soirée à 8 heures, Les Tentatives, L'Étranger. Vendredi, en soirée, à 7 heures 45, La Marche Nuptiale. Samedi, 10^e anniversaire de la naissance de Misset, Un attrape. La Nuit d'Octobre, il ne faut jurer de rien. Dimanche 12, matinée à 1 heure 30, Phédre. Le jeu de l'Amour et du Hasard, soirée à 8 heures 15, Mademoiselle de Belle-Isle.

ODEON : Mercredi 8 décembre, en soirée, Le Roman d'un jeune homme pauvre. Jeudi 9 décembre, en matinée, Les Femmes savantes, Le Médecin malgré lui. Conférence. Vendredi 10 décembre, matinée au profit de la « Journée du Poilu », en soirée, Le Mariage de Figaro. Samedi 11 décembre, en matinée, Esther (avec l'orchestre des Concerts Montaux), Conférence. Soirée, L'Artésienne avec l'orchestre des Concerts Colonne, 190 exécutants. Dimanche 12 décembre, en matinée